La rougeole continue à circuler en France. Une épidémie est déclarée en Alsace depuis mi-avril comme le souligne le dernier point épidémiologique de l'InVS en date du 1er juin 2015. On dénombre **199 cas de rougeole déclarés depuis le début de l'année sur le territoire, dont plus de 150 cas déclarés en Alsace. Parmi eux, 9 cas ont été hospitalisés soulignant la gravité de la maladie.**

Une maladie contagieuse, pouvant être grave, notamment auprès des jeunes adultes

La rougeole est une maladie infectieuse parmi les plus contagieuses, et l'une des plus grandes causes de morbidité et mortalité dans le monde. La France a connu depuis 2008 une flambée épidémique avec plus de 23 500 cas déclarés ayant entrainé **1 500 cas de pneumopathie grave, 34 formes neurologiques compliquées avec séquelles graves et 10 décès.**

Malgré les actions conjointes des autorités de santé et les professionnels de santé pour sensibiliser au risque de résurgence de la rougeole, le virus continue de se diffuser progressivement en population générale. Si le nombre de cas a diminué depuis 2013, il reste toutefois un réservoir de sujets suffisant pour maintenir la transmission du virus, même à bas bruit, avec en particulier près de 10% de la population des jeunes adultes non vaccinés réceptifs à la rougeole. La transmission de la rougeole se fait surtout par voie aérienne par exemple lorsqu'on tousse ou que l'on éternue, et plus rarement par des objets contaminés.

La vaccination à deux doses, unique moyen de lutter contre la rougeole

Il n'existe pas de traitement spécifique de la rougeole mais uniquement des traitements symptomatiques (fièvre, écoulement nasal...). D'où l'importance de la vaccination, seule mesure de prévention efficace. Afin d'interrompre les vagues épidémiques périodiques, il est primordial que :

- la couverture vaccinale du nourrisson atteigne le niveau requis de 95 %,
- les enfants plus âgés et les jeunes adultes (nés depuis 1980) aient reçu deux doses de vaccins, au besoin par un rattrapage.

Se faire vacciner, c'est se protéger mais aussi son entourage

L'objectif d'augmentation de la couverture vaccinale vise non seulement à protéger

directement les sujets vaccinés, mais également à protéger de la contamination les sujets vulnérables (nourrissons de moins d'un an, femmes enceintes, personnes immunodéprimées) à risque de formes graves, à travers une immunité de groupe. **Pour rappel, au cours de l'épidémie de 2008-2011, parmi les 10 personnes décédées, 7 étaient des personnes vulnérables, âgées de 10 à 30 ans, dont les décès auraient pu être évités si ces personnes avaient été protégées de la maladie par un entourage immunisé** . La protection de l'entourage est d'autant plus importante que la vaccination par le vaccin trivalent rougeole-rubéole-oreillons est contre indiquée chez les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Si la couverture des enfants s'est bien améliorée au cours de ces dernières années, il persiste toutefois des zones où elle demeure encore trop basse. Ainsi, sur les 146 cas alsaciens pour lesquels le statut vaccinal était connu, 136 n'étaient pas vaccinés et 9 n'avaient reçu qu'une seule dose de vaccin. **La priorité est donc de renforcer la couverture vaccinale infantile dans les zones déficitaires et de réussir à convaincre les jeunes adultes de se faire vacciner, sans quoi il sera très difficile d'atteindre les objectifs fixés par le plan national d'élimination de la rougeole et de la rubéole.** L'élimination de la rougeole demeure aujourd'hui un enjeu de santé publique majeur. Malgré la mise en place de mesures de contrôle. Le risque de diffusion secondaire dans la population générale en France est loin d'être négligeable.

Administrée dans les 72 heures qui suivent un contact, la vaccination peut éviter la survenue de la maladie.